

LA REVISION DU PLU / La concertation

Le processus de concertation engagé par la Ville de Cabestany se veut être le plus large possible, de manière à associer un maximum de Cabestanyens, d'acteurs du monde professionnel et associatif local, à la construction d'un projet solidaire et durable pour tous.

La concertation a démarré dès le lancement de la procédure et se poursuivra jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Etablie, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, elle a été mise en place par le conseil municipal de Cabestany, dans sa délibération en date du 20 février 2013, afin d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, désormais compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme poursuit cette procédure et élargie cette concertation.

La concertation va plus loin que la simple information.

Elle constitue une étape importante puisqu'elle doit permettre d'informer, de communiquer et surtout d'échanger pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Tout au long de la procédure de révision du PLU, le public sera informé de l'avancement de la procédure par tous les moyens de communication (annonces légales, journaux locaux, sites internet, etc,...)

Pour mener à bien cette concertation, les modalités mises en place sont les suivantes :

Ouverture d'un registre en Mairie de Cabestany (Service Urbanisme) et à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (Direction de la Planification, de la Prospective et de l'Aménagement – bureau 313), à disposition de la population aux horaires d'ouverture ; avec mise à disposition de document de travail au fur et à mesure de l'avancement des études

- Articles dans la presse locale ;
- Insertion sur le site internet de la Ville et de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;
- Organisation d'une exposition consultable en Mairie ;
- Organisation de réunions publiques d'information avec les habitants, les associations locales, les acteurs économiques, la profession agricole. A ce titre une réunion publique est programmée le 13 octobre 2016 à 18h30 à Cabestany.
- Parution d'articles dans la revue Caves'Infos ;
- Possibilité de faire part des observations par écrit à Monsieur le Maire
- Permanences tenues par l'adjoint en charge de l'urbanisme ou des techniciens.

A l'issue de cette concertation, le Président de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine en présente le bilan devant le conseil de communauté qui en délibère et, le plus souvent, arrête ensuite le projet de PLU.

NB : La finalité de cet outil n'est pas de répondre aux demandes individuelles de constructibilité des terrains. Les contributions devront respecter le champ d'application du PLU et se situer dans le cadre de l'intérêt général.